

[Traduction]

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, tout juste avant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, je tentais de rappeler les événements survenus avant la publication du Livre blanc sur la sécurité sociale. Je disais que le gouvernement allait hausser les prestations accordées à l'intention des petits Canadiens. Ces prestations seraient accordées selon le nombre de membres dans une famille et en fonction du revenu. Les prestations étaient censées être versées en septembre 1971, d'après les déclarations que renfermait ce Livre blanc. Je dois ajouter, en m'excusant auprès des pauvres qui sont en cause, que le gouvernement n'avait alors nullement l'intention de hausser les allocations. Ses intentions sous ce rapport étaient tout aussi sérieuses que la possibilité qu'avaient les pauvres du pays de faire adopter cette mesure.

Il est évident maintenant que cette initiative était fort bien calculée. Quiconque a été chargé d'élaborer le programme devrait avoir honte en tant que père de famille. Les ministres qui ont mis au point cette stratégie devraient avoir encore plus honte. Je ne blâme pas le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), monsieur l'Orateur, car je me souviens qu'il y a environ un an et demi, un communiqué avait révélé que six ministres du cabinet s'étaient opposés à ses recommandations. Ils ont rogné d'environ de moitié son budget au titre des mesures de sécurité sociale. Je me demande comment se porte leur conscience actuellement, si tant est que ces ministres en aient une. En outre, monsieur l'Orateur, leur ligne de conduite n'était-elle pas tout à fait évidente lorsqu'ils ont décidé que les propositions du Livre blanc ne répondaient pas aux besoins des Canadiens? Et ces recommandations étaient le résultat des conseils d'experts.

Puis, monsieur l'Orateur, nous avons eu le rapport Willard, le rapport du sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En même temps, le comité sénatorial de la pauvreté entreprenait une enquête. On avait décidé de lui donner quelque chose à faire. Le Sénat créa donc le comité dont les membres parcoururent le pays étudiant la pauvreté, encore une fois, non pas qu'ils s'intéressaient aux êtres humains qui souffrent au Canada, mais parce que sur le plan politique il était opportun de retarder la présentation d'un projet de loi tendant à hausser les allocations familiales.

Qu'est-il arrivé par la suite, monsieur l'Orateur? Le gouvernement a présenté le bill C-264 à la dernière session et, selon la stratégie politique du gouvernement, les avantages accrus du bill furent promis pour le 1^{er} mai 1972. Que fit ensuite le gouvernement? Il mis le bill au rancart pendant le congé de Noël. Depuis la présentation, voici 16 mois, du Livre blanc sur la sécurité du revenu, le gouvernement n'a jamais honnêtement informé les Canadiens des progrès accomplis dans la mise au point de cette mesure législative. A l'époque, ce projet de loi était, en fait, le bill C-264.

Voyons donc ce qui s'est passé en ce qui concerne les négociations avec le Québec! A plusieurs reprises, il y a eu des déclarations vagues et contradictoires de la part du premier ministre et du ministre responsable du bill. A présent, alors que la présentation du bill sur le régime de revenu familial garanti a accusé un retard de six mois—le bill C-264 a rendu l'âme après la 1^{re} lecture lors de la précédente session—le bill C-170 est resté pratiquement inchangé en dépit des discussions constitutionnelles. Et voilà qu'il y aura apparemment un autre retard en raison du congé de Pâques qui doit commencer après-demain.

[M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger).]

• (2010)

Combien de fois avons-nous demandé au ministre, ici même à la Chambre, de présenter le bill C-264? A combien de motions proposées par mes collègues et moi-même a-t-on refusé le consentement unanime? Combien de déclarations contradictoires a-t-on faites en cette enceinte à propos des négociations de Québec? Notre parti a promis, il y a quelques mois, que si le bill était présenté, nous ferions en sorte qu'il soit adopté le plus tôt possible. On nous a finalement dit qu'on le présenterait malgré les négociations qui se poursuivaient avec la province de Québec. Il y a un mot que nous ne sommes pas censés prononcer ici, à la Chambre des communes. Je me garderai bien de l'employer, mais il faudrait que quelqu'un de la tribune de la presse examine les numéros des derniers mois du *hansard* pour constater les contradictions entre les déclarations prononcées par diverses personnes.

Je le répète, monsieur l'Orateur, nous avons besoin de ce bill en dépit de ses faiblesses. Nous en avons besoin à cause de la condition dans laquelle se trouvent la jeunesse et le pays. Il faut l'adopter aussi rapidement que possible. Je n'ai jamais vu un bill présenté par le gouvernement et adopté par la Chambre qui réponde à l'attente de tous en dépit des experts qui rédigent les bills. IL est assez évident que beaucoup critiquent le bill C-170 à cause des coûts et les injustices de l'universalité et de la sélectivité.

J'ai dit auparavant que j'étais prêt à accepter un compromis pour le bien du pays, tout comme mon parti d'ailleurs. Je veux parler des compromis entre le Québec et Ottawa, comme en font foi les lettres envoyées aux premiers ministres provinciaux par le premier ministre. D'après les lettres du premier ministre aux premiers ministres provinciaux, le régime d'allocations familiales proposé permettrait aux provinces qui le désiraient de s'orienter vers un régime intégré sur l'étendue de leur territoire respectif tout en maintenant certaines normes générales pour les familles plus pauvres. Le gouvernement est prêt à étendre les principes en cause à d'autres programmes de soutien du revenu également et, si on le désire, on pourrait essayer de faire garantir ces principes par la constitution en dépit des grandes difficultés que soulèverait l'inclusion des dispositions générales propres à les faire garantir par la constitution dans un domaine extrêmement complexe.

On espérerait qu'un tel changement résoudrait le problème de la sécurité sociale, ce qui permettrait de faire un pas de plus dans le sens de la révision de la constitution. Les lettres du premier ministre précisaient que le gouvernement fédéral ferait étudier le bill C-170 au cours de la présente session et, après avoir consulté les provinces, recommanderait des amendements au bill suivant la procédure établie.

Sans détailler les diverses injustices qu'ont signalées les experts en législation sociale, je dirai que la plus grande faiblesse du bill C-170 est son défaut d'imbrication avec les autres programmes fédéraux qui s'y rattachent de très près. Un éditorial du *Financial Times* signale que la nouvelle loi des allocations familiales démontre que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) n'a, de toute évidence, jamais rien à discuter avec le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey) ou avec le ministre des Finances (M. Turner) aux fins de coordonner les programmes pour le plus grand bien des Canadiens. L'administration du Régime de sécurité du revenu familial, par exemple, a beaucoup à voir avec l'administration d'autres programmes comme l'assurance-chômage ou l'impôt sur le revenu.